

Décembre 2014

Le mot du Président

Suite aux élections municipales de Mars 2014 un nouveau conseil syndical largement renouvelé a été constitué. Sur les 19 délégués que compte le conseil syndical du SIAH Autize Egray 14 sont nouveaux.

Je remercie les membres du conseil syndical d'avoir bien voulu me faire confiance comme président pour un nouveau mandat.

Nous allons donc poursuivre les actions entreprises depuis plusieurs années afin de préserver et améliorer ce patrimoine commun que sont nos cours d'eau, avec la collaboration de Nellie technicienne de rivières et Valérie secrétaire que je remercie également pour leur professionnalisme, sans oublier les administrations concernées.

A la lecture de cette lettre d'info vous allez pouvoir prendre connaissance des nombreuses tâches qui nous attendent pour cette nouvelle année 2015.

Nous avons créé un site internet afin de favoriser votre information, sur les activités du syndicat et l'évolution de nos projets, n'hésitez pas à le consulter.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous, que 2015 vous apporte santé, bonheur et réussite. Que cette nouvelle année voit se concrétiser nos projets pour la préservation de la qualité de l'eau.

Francis VILLAIN

Ce qui s'est passé en 2014...



Crédit photo :
M. DEFER,
correspondant
Nouvelle-
République

Le bureau du SIAH (de gauche à droite) : M. Sébastien HERMOUET – Coulonges sur l'Autize (V-P), M. Daniel DAVID – Champdeniers Saint Denis (V-P), Mme Constance HENRY – Béceleuf (V-P), M. Francis VILLAIN - Ardin (président), Mme Nellie TARDITS (technicienne de rivières), M. Jean-Marie VIVIER – Saint Pompain (V-P), Mme Valérie BRISTIELLE (secrétaire), M. Joël RAMAROSON – Germond Rouvre (V-P).

Délégués du val d'Autize

M. Claude GUITTON (Fenioux)
M. Christian BAILLY (La Chapelle Thireuil)
Mme Isabelle ADAM (Le Beugnon)
M. Jean-Michel DIEUMEGARD (Puy Hardy)
M. Daniel REAUD (Scillé)
M. Laurent BONNET (St Maixent de Beugné)
M. Blais BERTRAND (Xaintray)

Délégués du val d'Egray

Mme Michèle HARRAULT (Cours)
M. Christian GIRAULT (La Chapelle Bâton)
M. Victor FOUET (Pamplie)
M. Bruno TROUVE (St Christophe sur Roc)
M. Bertrand CHAIGNE (Ste Ouenne)
M. René LAVERGNE (Surin)

→ N'hésitez pas à contacter le délégué de votre commune pour toute question se rapportant aux compétences du syndicat.

Actions inscrites dans le CTMA Autize-Egray

➤ Validation de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Suite à l'enquête publique du 2 décembre 2013 au 8 janvier 2014, avis favorable du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) réuni le 19 mars 2014.

→ Arrêté préfectoral pour la DIG autorisant les travaux inscrits dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Autize Egray en date du 9 avril 2014.

→ Arrêté préfectoral portant autorisation au titre de l'article L214.3 du code de l'environnement concernant la régularisation des plans d'eau communaux au lieu dit les Marandières commune du Beugnon.

➤ Avenant CTMA Autize Egray

Un avenant est réalisé au CTMA Autize Egray afin de pouvoir modifier la programmation de travaux et de certaines enveloppes financières, mais également d'intégrer les actions prévues pour 2015-2018 sur l'Autize médiane. Ces actions, demandées par le Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de l'Autize (SICRA) sont portées majoritairement en maîtrise d'ouvrage par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes.

→ Cohérence des actions sur l'ensemble de l'Autize (partie Deux-Sèvres et Vendée).

→ Un unique Comité de Pilotage co-présidé par les deux structures porteuses du contrat.

➤ Etude complémentaire ouvrages hydrauliques

Suite à un appel d'offre le bureau d'étude SEGI (Société d'Etudes Générales d'Infrastructures) basé à Jonzac (17) a été retenu pour réaliser l'étude sur les ouvrages hydrauliques, débutée en mai 2014 pour une durée de 1 an. Au total, 8 ouvrages sont concernés dont 6 sur l'Autize (d'amont en aval, chaussée d'Uzelet, Bloué, Guilbeau, La Roche, Dray et Maret) et 2 sur l'Egray (déversoir de la Proutière et déversoir de Durigné). L'objectif de l'étude est de proposer des aménagements adaptés à chaque ouvrage afin de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire.

➤ Réduction des dégradations morphologiques

Une concertation est actuellement en cours auprès des exploitants sur le Ruisseau de la Fontaine au Loup sur la commune du Beugnon. Cette démarche, basée sur le volontariat, a pour but la réduction du piétinement des bovins sur les berges et dans le lit du ruisseau par la mise en défens (protection) des berges, la réalisation de passerelles, passages à gué et la pose de pompes à museau.

Crédit photo : Nellie TARDITS



Piétinement des berges et du lit par les bovins



Paysage de Gâtine - La Badimon

Crédit photo - Nellie TARDITS

Autres actions du syndicat

➤ Lutte contre les ragondins

La convention de lutte contre les ragondins a été renouvelée pour deux années auprès de chaque Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) des 19 communes. Le paiement par queue de ragondin est maintenu à 1€. Un bilan peut-être réalisé plusieurs fois par an à la demande des ACCA, mais le paiement reste annuel.

➤ Lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Actions d'arrachage sur trois sites :

- Arrachage de la jussie sur l'Autize à Saint Pompain :
- au niveau du pont de la RD 1 (rue des Montfortains) en juillet et septembre,
 - au lieu dit Ecochard au mois de novembre.



Crédit photo : Nellie TARDITS



Sur une mare située au lieu dit Saint Projet sur la commune de la Chapelle Bâton : deux passages en juillet et septembre pour arracher la Crassule de Helms et éviter qu'elle ne colonise d'autres milieux.

➤ Animation du site Natura 2000 « Vallée de l'Autize »

Suite à l'appel d'offre lancé par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) au printemps 2014, le SIAH de l'Autize et de l'Egray a été désigné pendant 3 ans comme structure porteuse de l'animation du Document d'Objectif du site Natura 2000 « Vallée de l'Autize ». Une lettre d'information consacrée uniquement à Natura 2000 et au site de la « Vallée de l'Autize » sera éditée en fin d'année.

➤ Activités périscolaires

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, le SIAH a été sollicité par le SICTOM de Coulonges-Champdeniers afin de réaliser des animations auprès des élèves de primaire et maternelle des écoles de Fenieux, le Busseau, et Belle Etoile à Coulonges sur l'Autize. La thématique abordée est la découverte de la faune aquatique et principalement des macro-invertébrés.

Actions prévues en 2015...

- Etude sur 10 plans d'eau irréguliers (bassin versant de la Fontaine au Loup et enclos piscicoles).
- Travaux sur des petits ouvrages (passages busés, pont cadre...) situés sur le ruisseau de la Fontaine au Loup, la Rourie et les Jinchères.
- Démarche auprès des exploitants sur le ruisseau de la Rourie et les Jinchères.
- Fin de l'étude sur les ouvrages hydrauliques et rédaction des dossiers réglementaires.
- Travaux de renaturation du ruisseau de la Tréchonnière (commune du Retail) le long de la RD133. Ces travaux sont portés par le Conseil Général des Deux-Sèvres.
- Animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « vallée de l'Autize »
- Maintien de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (animales et végétales).

Informations diverses

➤ Déménagement des locaux du SIAH de l'Autize et de l'Egray

Le local administratif du syndicat va être transféré en début d'année 2015 à la Communauté de communes Gâtine Autize (20, rue de l'Épargne - 79160 COULONGES-SUR-L'AUTIZE).

La technicienne de rivières pourra réaliser des permanences à la Communauté de commune du Val d'Egray à Champdeniers.

Le siège social du syndicat est maintenu à la mairie de Coulonges sur l'Autize.

➤ Adhésion individuelle au syndicat

La commune de Germond-Rouvre a rejoint la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) au 1er janvier 2014. La CAN n'ayant pas de compétence « rivière », la commune a donc décidé d'adhérer individuellement au SIAH.

➤ Site internet du syndicat

Le syndicat a enfin une adresse pour son site internet : siahautizeegray.free.fr

Vous y trouverez des informations sur le territoire d'action du syndicat, les élus, les démarches en cours (études, travaux), les comptes rendus du Conseil Syndical, les lettres d'information...

Focus sur GEMAPI :

LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. La loi attribue, à compter du 1^{er} janvier 2016, une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)**. Cette compétence sera exercée par les communes ou, en lieu et place des communes, par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI). Les communes et EPCI à fiscalité propre pourront déléguer cette compétence ou adhérer à des syndicats mixtes et, ce faisant, leur transférer ces compétences, assurant ainsi la conception et la réalisation des aménagements à des échelles hydrographiquement cohérentes.

Pour plus d'information : <http://www.onema.fr/Focus-GEMAPI>

Rappel : Selon l'article L 215-14 du code de l'environnement :

"Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives."

CONTACTS

SIAH de l'Autize et de l'Egray

Le Toit des Sources - 4, rue de l'Atlantique - 79 130 LE BEUGNON

Tel : 05.49.63.33.74

Mobile : 06.75.62.40.08

E-mail : siah.autize.egray@gmail.com

Site internet : siahautizeegray.free.fr



Le Toit des Sources - Le Beugnon